



Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20240930-2024-175-AR
Date de télétransmission : 30/10/2024
Date de réception préfecture : 30/10/2024

N°2024-175

DÉCISION DU MAIRE

**PRISE EN APPLICATION
DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Service émetteur : Evènementiel

Objet : Contrat entre la ville de Vaujours et la société « Even 2 Give »

Titulaire : la société « Even 2 Give »

Le Maire de la Ville de Vaujours,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération n°2020/05-06 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et du Code Générale des Collectivités Territoriales, modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 6 avril 2021,

VU les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

VU le projet de contrat transmis à la ville et validé par les services concernés.

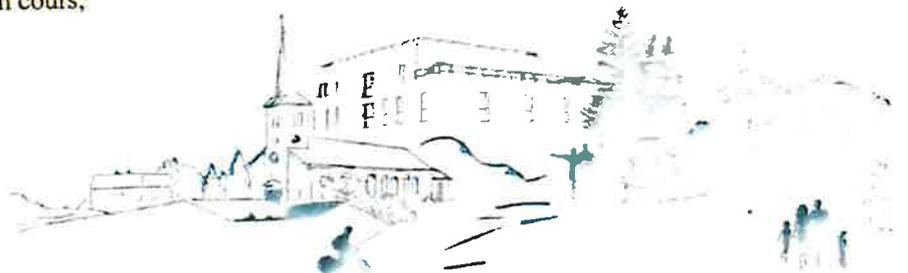
CONSIDÉRANT la nécessité de passer par un prestataire spécialisé pour réaliser un défi compétitif avec des casques de réalité virtuelle autour d'un jeu vidéo d'horreur ainsi que la location d'un écran avec console pour la prestation du jeudi 31 octobre 2024 pour l'événement d'Halloween.

CONSIDÉRANT les termes du contrat tels que proposés par la société « Even 2 Give » siégeant au 5 Rue des Vieilles Granges, 78410 AUBERGENVILLE et ce pour un montant de 4 080,00€ TTC.

ARTICLE 1 : **DÉCIDE** de confier à la société « Even 2 Give » siégeant au 5 Rue des Vieilles Granges, 78410 AUBERGENVILLE et de contractualiser avec celle-ci pour l'installation et l'encadrement d'une prestation de location de casques VR avec jeu d'horreur ainsi que pour la location d'un écran avec console pour la prestation du jeudi 31 octobre 2024 pour le nouvel événement d'Halloween et ce pour un montant de 4 080,00€ TT,

ARTICLE 2 : De financer la dépense fixée à 4 080,00€ TT (quatre mille quatre-vingts euros) sur les crédits du budget en cours;

Mairie de Vaujours
20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr



ARTICLE 3 : La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville de l'exercice en cours.

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20240930-2024-175-AR
Date de télétransmission : 30/10/2024
Date de réception préfecture : 30/10/2024

ARTICLE 5 : La présente décision

- sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vaujours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de l'égalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site télérécourts citoyens www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Ampliation en sera notifiée à la société « Even 2 Give ».

Fait à Vaujours, le 30 septembre 2024



Le Maire,

[Signature]
Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris Grand Est

Mairie de Vaujours
20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr





Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20240930-2024-175-AR
Date de télétransmission : 30/10/2024
Date de réception préfecture : 30/10/2024

Article 8 : Assurance

Event2Give s'engage à fournir une attestation d'assurance couvrant l'intégralité de la prestation.

Article 9 : Résiliation

En cas d'annulation de l'événement à moins de 14 jours du début de la prestation, le client s'engage à régler 50% du montant total du devis.

Article 10 : Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat sera soumis à la juridiction compétente.

Article 11 : Contacts

Mairie de Vaujours :

Léa L'Hostis
Téléphone : 01 48 61 96 75
Email : l.l'hostis@ville-vaujours.fr

Event2Give :

Paul Fauvert
Téléphone : 07.88.04.86.29
Email : evenementiel@e2g.eu

Fait à Aubergenville, le 01/10/2024

Signature du client

Signature du prestataire
Responsable Événementiel
Paul Fauvert



Le Maire

Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est



Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20240930-2024-175-AR
Date de télétransmission : 30/10/2024
Date de réception préfecture : 30/10/2024

Contrat de prestation - Ville de Vaujours

Réf. : V1 - Halloween Vaujours
Nom : Vaujours Halloween
Date : Jeudi 31 octobre 2024
Adresse : Complexe sportif Roger Grosmaire

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet l'organisation et l'animation de la soirée Halloween au complexe sportif Roger Grosmaire à Vaujours.

Article 2 : Dates et Horaires

Jeudi 31 octobre 2024

- 17h00 à 18h30 : Déchargement, montage et installations
- 18h30 à 24h00 : Ouverture au public
- 24h00 à 01h00 : Démontage et chargement

Article 3 : Lieu de la prestation

Complexe sportif Roger Grosmaire, : 1 Rue Alexandre Boucher, 93410 Vaujours

Article 4 : Personnel et équipements fournis par Event2Give

Personnel :

4 personnes de l'équipe Event2Give



Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20240930-2024-175-AR
Date de télétransmission : 30/10/2024
Date de réception préfecture : 30/10/2024

Équipements :

Espace Réalité Virtuelle :

- 8 postes avec casques Oculus Quest 2, offrant une expérience immersive dans le jeu **NOCLIP VR**
- Borne wifi en back up pour la connexion entre les casques
- Rallonge et multiprise

Espace Cinéma Jeu d'Horreur :

- TV 45" avec pied
- PS5 avec 2 manettes
- Jeu : **Still Wakes the Deep**

Accessoires :

- Kakémono E2G
- Petit accessoire déguisement pour les animateurs

Article 5 : Besoins en logistique fournis par la Mairie

- 3 tables (180x70cm)
- 30 chaises (selon l'espace cinéma souhaité)
- Connexion WiFi stable dans les différents espaces de jeux
- **1 animateur pour l'espace cinéma jeu d'horreur**

Article 6 : Rémunération

Le montant total de la prestation s'élève à **3 400,00 EUR HT**, avec une TVA de 20% (680,00 EUR), soit un total TTC de **4 080,00 EUR**.

Article 7 : Modalités de paiement

Le paiement sera effectué en 1 versement, au plus tard 30 jours après la prestation.
